PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

<u>Date de convocation</u> : 13 décembre 2023 <u>Date d'affichage</u> : 13 décembre 2023

Membres en exercice: 23

<u>Présents</u>: Mme SELLEM Lucie, M GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. HADJ-SAADI Yann, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme CHAPERON SOREL Isabelle, Mme LECOCQ Véronique, Mme GANDON Nathalie, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme PLISSON Annie-Claude, M MARCHAND Stéphane, Mme BAZOGE Liliane, M. BIZEBARD Thierry, Mr CANVA Andrew, Mme Sylvie DOSME

Absents excusés: Excusé(s) ayant donné procuration; M. BERVEILLER Daniel à M. HADJ-SAADI Yann, M. DUMONT Pascal à Mme SELLEM Lucie, Mr MASURE Frédéric à M GAUDART Franck.

Absent(s): M. MARTINS Pedro

Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Nathalie GANDON

Approbation du PV du 02 octobre 2023 : 22 voix pour

<u>Délibération n°23-035</u> Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve, les termes de la motion du Conseil Départemental de l'Essonne sur ses difficultés financières

Mr CANVA indique que l'on parle des recettes qui diminuent mais qu'en est-il des dépenses ?

Mr GAUDART précise qu'effectivement les dépenses sont également en augmentation, notamment celles du RSA.

<u>Délibération n°23-036</u> Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté Paris - Saclay, du 1er décembre 2023

<u>Délibération n°23-037</u> Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2023

<u>Délibération n°23-038</u> Sur proposition de M José DE ALMEIDA, Maire Adjoint à l'économie locale, aux Mobilités et à l'évènementiel, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, adopte les dates de dérogation au repos dominical 2024

<u>Délibération n°23-039</u> Sur proposition de Madame Evelyne GUYOT-FISCHER, conseillère municipale déléguée aux jardins, aux cimetières et à la biodiversité, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, manifeste son intérêt pour la prise de participation à la Société Publique Locale de pompes funèbres portée par le Syndicat Intercommunal du Cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis

Mme DOSME demande quel coût est attendu pour la commune.

Mme SELLEM précise que l'on est actuellement uniquement en période d'étude de projet.

Mme GUYOT-FISCHER indique que le SICOMU est le Syndicat Intercommunal du Cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis.

Mme SELLEM précise que cette délibération approuve le principe de création de service mais n'engage pas la commune sur une future dépense.

<u>Délibération n° 23-040</u> Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-adjointe déléguée aux solidarités, à l'enfance et aux séniors, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve le principe de signature de conventions de gestion en flux des réservations entre la commune et les bailleurs concernés; Mr CANVA demande en quoi le fait de passer d'un système de stock à un système de flux va fluidifier la mixité sociale.

Mme SELLEM précise que cela n'est pas représentatif pour GOMETZ LE CHATEL qui concerne peu de logements. Cela sera plus visible pour des communes qui sont en politique de la ville.

Elle indique que pour GOMETZ, ce système semble plus intéressant et plus souple, et devrait permettre de

bénéficier d'un quota de logements plus en adéquation avec nos besoins.

<u>Délibération n°23-041</u> Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la toiture de l'église

<u>Délibération n°23-042</u> Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve la signature d'une convention constitutive du groupement de commandes relative à la fourniture de vêtements de travail

<u>Délibération n°23-043</u> Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve l'acquisition auprès de l'association Monde en Marge, Monde en Marche d'un passage au 104 route de Chartres

Mme GUYOT-FISCHER demande si la voie sera communale ensuite.

Mr GAUDART explique que ce sera une sente piétonne et qu'elle sera effectivement communale.

<u>Délibération n°23-044</u> Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-adjointe déléguée aux solidarités, à l'enfance et aux séniors, Le Conseil municipal, par 18 voix POUR et 4 abstentions (BIZEBARD, DOSME, CANVA, BAZOGE), décide de l'actualisation des tarifs périscolaires;

Mr BIZEBARD indique que les élus de l'opposition souhaitent faire une intervention. Ils comprennent que l'augmentation est nécessaire pour les recettes de la commune. Ils ne valident pas de la faire en attribuant l'augmentation sur l'ensemble des tarifs. Ils auraient proposé des augmentations progressives, plus basses sur les plus bas QF et plus hautes sur les plus hautes tranches. C'est pourquoi ils souhaitent s'abstenir sur cette délibération. Ce vote sera valable pour les deux délibérations suivantes.

Mme SELLEM indique que nous sommes une des rares communes à pratiquer le taux de progressivité et d'efforts sur les coûts. La proposition de calcul de l'opposition serait très complexe à mettre en place pour obtenir le montant de recettes attendu. Avec le mode de calcul proposé, les quotients les plus bas bénéficient encore d'un repas à moins de 1 euro.

<u>Délibération n°23-045</u> Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-adjointe déléguée aux solidarités, à l'enfance et aux séniors, Le Conseil municipal, par 18 voix POUR et 4 abstentions (BIZEBARD, DOSME, CANVA, BAZOGE), décide de l'actualisation des tarifs des prestations municipales rattachées au périscolaire

<u>Délibération n°23-046</u> Sur proposition de Madame Jessica CUCINIELLO, Conseillère Municipale déléguée à la Jeunesse, au vivre ensemble et au handicap, Le Conseil municipal, par 18 voix POUR et 4 abstentions (BIZEBARD, DOSME, CANVA, BAZOGE), décide de la revalorisation des tarifs existant et de la création d'un nouveau tarif « vie étudiante » au service jeunesse

Arrivée de Mr MASURE à 21H22

Mme BAZOGE questionne sur le fait que peu de filles fréquentent ce service jeunesse.

Mme SELLEM précise que ce constat n'est pas que sur Gometz mais qu'il nous questionne et nous pousse à travailler ce sujet depuis plusieurs mois. C'est notamment pour contribuer à y répondre que nous souhaitions recruter une animatrice. Cette situation est générale sur toutes les communes. Cela interroge sur le positionnement des jeunes femmes dans la société, de leur éducation et des valeurs inculquées par les parents et l'environnement. Cela est vrai dans tous les espaces publics des villes qui sont très souvent préemptés par des garçons, par exemple les espaces de sports et de jeux extérieurs.

Mr CANVA demande s'il a été envisagé réserver des temps aux filles au service jeunesse.

Mme SELLEM répond que cela n'a pas été envisagé.

<u>Délibération n°23-047</u> Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-adjointe déléguée aux solidarités, à l'enfance et aux séniors, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve le projet de fonctionnement et autorise la demande d'agrément du Relais Petite Enfance (RPE) intercommunal avec la CAF et autorise le Maire à signer la convention et le projet de fonctionnement

Mr BIZEBARD questionne sur les objectifs de la commune en termes de nombre de places pour les enfants ; Mme BOISSEAU BRETECHER indique qu'il n'y a pas spécialement d'objectifs en termes de nombre de places mais plutôt la volonté de répondre aux besoins.

Mme BAZOGE questionne sur les revenus des AM qui serait insuffisant.

Mme SELLEM répond que ce choix de carrière est très souvent un choix personnel (travail au domicile, permettant de consacrer du temps à ses propres enfants ...)

<u>Délibération n°23-048</u> Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, autorise le Maire à signer la convention de Protection Sociale Complémentaire avec le CIG pour la période 2024-2029

<u>Délibération n°23-049</u> Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, décide de la création d'un poste en contrat d'apprentissage

Mr CANVA précise que cette disposition est très bénéfique et correspond à une demande croissante de jeunes.

<u>Délibération n°23-050</u> Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par 22 voix POUR, décide de la Modification du tableau des effectifs

Le conseil est clos à 22H05

Questions diverses:

Mr BIZEBARD interroge sur les terrains privés sous le viaduc. Est-ce que la commune a versé une subvention pour la mise en place de pâturages ?

Mme SELLEM indique qu'il n'y a pas eu de subvention communale mais uniquement une subvention de la CPS sur la mise en place de clôtures. Cette subvention a été versée au mandat précédant sur la mise en place des premières clôtures. Il n'y a pas eu de subvention sur les clôtures les plus récentes.

La séance est levée à 22H08

Le compte rendu de la séance a été affiché le 20 décembre 2023 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 18 décembre 2023

Le Maire, Lucie SELLEM.